



DVH libre et pension alimentaire

Par IMA

Bonjour, comment concrètement cela se passe pour la pension alimentaire dans un cas de DVH libre ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
LE juge fixe le montant et le parent débiteur paye.
Le montant est fixé en fonction des charges et ressources des 2 parents et des besoins de l'enfant.

Par IMA

J'ai oublié de signaler que le divorce est par consentement mutuel (sans juge) .
Par ailleurs, j'avais compris que dans un DVH libre , la répartition du temps passé auprès de chaque parent pouvait varier d'un mois à l'autre.
Dans ces conditions comment se passe le calcul de la pension ?

NB1: nous comptons nous baser sur la grille officielle

NB2: a priori mon fils sera plus chez moi (son père étant à l'étranger toutes les vacances scolaires)

Par yapasdequoi

Si vous voulez éviter les comptes d'apothicaires, il faudra bien trouver une "moyenne" pour calculer cette pension.
Le divorce est une chose, les dispositions concernant l'enfant peuvent être traitées à part, et modifiées si besoin.